



Société des éleveurs de moutons
de race pure du Québec

Formulaire d'adhésion : Membre junior

Je soussigné, désire devenir membre junior de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec :

Critères d'adhésion et d'éligibilité comme membre actif de la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec :

- Avoir 25 ans et moins;
- Être accrédité par le conseil d'administration de la SEMRPQ ;
- Payer sa cotisation annuelle à la SEMRPQ au coût de **40.24\$** (35,00\$ + TPS de 1,75\$ + TVQ de 3,49\$);
- Se conformer aux règlements et ordonnances de la SEMRPQ.
- La catégorie « membre junior » est sans droit de vote

Prendre note : Les jeunes dont la ferme ovine familiale est membre de la SEMRPQ sont automatiquement inclus dans l'adhésion. Lorsqu'un enfant détient des animaux enregistrés à son nom, aucune adhésion junior distincte n'est requise ; il est couvert par l'adhésion familiale jusqu'à l'âge de 18 ans.

IDENTIFICATION DU DEMANDEUR

| | |
|-------------------|--|
| Nom : | |
| Nom de la ferme : | |
| Adresse : | |
| Ville : | |
| Code Postal : | |
| Téléphone : | |
| Courriel : | |

IDENTIFICATION DE LA FERME

| | |
|--------------------------|--|
| Lettre d'éleveur/préfixe | |
| Race élevée et nombre : | |
| Race élevée et nombre : | |
| Race élevée et nombre : | |

Faire parvenir la demande :

239 route 204 Saint-Damase (Qc) G0R 2X0

Tél. : 581-307-4659

Courriel : semrpq@semrpq.net www.semrpq.net

PRÉFÉRENCE :

Je désire recevoir ma correspondance par courriel : ou par la poste :

J'autorise la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec à divulguer mes renseignements nominatifs pour la liste des membres/éleveurs, sur les médias officiels de la Semrpq, etc.... (Loi 65)

Je n'autorise pas la Société des éleveurs de moutons de race pure du Québec à divulguer mes renseignements nominatifs. (Loi 65) (Vos informations ne seront ni publiées, ni divulgués, utilisation pour le bureau de direction seulement)

Note : Le demandeur ne pourra bénéficier des programmes déjà en place, ces programmes d'aide ne sont pas rétroactifs. Pour bénéficier des programmes à venir, l'éleveur devra être membre de la SEMRPQ depuis au moins six (6) mois de la date de l'acceptation du ou des programme(s). Le conseil d'administration de la SEMRPQ se réserve le droit d'annuler ou de mettre fin à tout programme ou à modifier les implications financières si nécessaire.

Pour devenir membre actif, un membre junior qui ne répond plus à un critère d'éligibilité n'a pas à faire de nouvelle demande d'adhésion, il n'a qu'à payer sa cotisation annuelle et se conformer aux règlements et ordonnances de la SEMRPQ.

Signature du demandeur : _____ Date : _____

Faire parvenir votre demande par courriel au semrpq@semrpq.net et acheminer votre paiement par virement au semrpq@semrpq.net

| Réervé à l'administration | |
|--|--|
| Date de réception | |
| Vérification à la SCEA | |
| Date acceptation par le conseil d'administration | |
| Répondu le : | |

| |
|--|
| Signature du Président (e) |
| |
| Signature du secrétair(e)/trésorier(e) |
| |